

**Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Sarthe
du 28 juin 2011**

RÉCAPITULATIF DU DOSSIER

(sous réserve des délais de recours)

Demandeur :	<p>S.A.R.L. VMONT PROMOTION représentée par MM. Bernard MONTEL et Dominique MONTEL</p> <p>Siège social : S.A.R.L. VMONT PROMOTION Rue Lavoisier Z.I. Saint Ferréol 43100 BRIOUDE</p>
Nature du projet, surface de vente, situation géographique :	<p>Extension d'un ensemble commercial existant d'une surface de vente actuelle de 4 850 m² (magasins « DEFI MODE : 900 m², « KING JOUET » : 800 m², « SESAME » : 1 200 m², « HALLE O CHAUSSURES » : 600 m², « IDEES & DECO » : 1 350 m²), portée après extension à 5 550 m², par création d'une surface de vente de 700 m² répartie en deux activités du secteur de l'équipement de la personne, aux enseignes « PULSAT » (appareils électroménagers, audiovisuels et petit électroménager : 450 m²) et « Literies market » (articles de literie : 250 m²)</p> <p>LA FERTE-BERNARD – AVENUE JEAN BEALET – ZI LES RECOLLETS</p>
Décision de la C.D.A.C.	FAVORABLE

Demandeur :	Mmes Elisabeth CHESNAIS et Aurore CHAILLOT 12 bis, rue du Commandant Levard 72140 SILLE LE GUILLAUME
Nature du projet, surface de vente, situation géographique :	Création d'un magasin d'optique (lunettes optiques, solaires et leur montage, jumelles, thermomètres, baromètres, microscopes, loupes et lentilles de contact) d'une surface de vente de 90 m ² dans la galerie marchande (394 m ² au total) intégrant un ensemble commercial existant « SUPER U » (2 830 m ²) FRESNAY-SUR-SARTHE – RUE ABBE LELIEVRE
Décision de la C.D.A.C.	DEFAVORABLE

Demandeur :	Société AGRILOIRE, représentée par M. Jean-Michel MIGNOT Siège social : Boulevard de la République 49380 THOUARCE
Nature du projet, surface de vente, situation géographique :	Extension d'un magasin de vente de produits pour le jardinage, bricolage, habillement, agricoles et alimentaires pour animaux, à l'enseigne « Point Vert Le Jardin ». Répartition des surfaces de vente : - surface de vente actuelle couverte (marché aux fleurs, serre froide, magasin) : 559,21 m ² , demandée : 184,92 m ² et après extension : 744,13 m ² - surface de vente actuelle extérieure (décoration extérieure, terreau, panneaux bois, jeux et loisirs extérieurs, ...) : 427,23 m ² , demandée : 542,78 m ² et après extension : 970,01 m ² . Soit une surface de vente future totale de 1 714,14 m ² . LE LUDE – 10 BOULEVARD DES TOURELLES
Décision de la C.D.A.C.	FAVORABLE

Demandeur :	S.A.S. CHANDIS, représentée par M. Samuel CARPENTIER Siège social : Centre du Grand Pin 72650 CHANGÉ
Nature du projet, surface de vente, situation géographique :	Extension d'un ensemble commercial « SUPER U » d'une surface de vente existante de 3254 m ² , demandée de 813 m ² et future totale de 4067 m ² . Répartition des surfaces de vente soumises à la réglementation de la C.D.A.C : - hypermarché : existante 2650 m ² , demandée 850 m ² , future 3 500 m ² - surfaces U : ○ SAV + CoursesU.com : existante : 21 m ² , demandée 3 m ² , future 24 m ² , ○ Boutique U Fleurs : réintégration des 40 m ² existants dans la surface de vente de l'hypermarché ○ Création (régularisation dispositif transitoire L.M.E) d'une zone Expo-vente de 176 m ² . La surface de vente de 367 m ² de la galerie marchande composée de 8 boutiques est inchangée. CHANGÉ – CENTRE DU GRAND PIN
Décision de la C.D.A.C.	FAVORABLE

Prochaine réunion de la CDAC

Le Lundi 18 juillet 2011 à 16 h 15